



**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DU CONSERVATOIRE NATIONAL
DES ARTS ET METIERS**

**Numéro 114
publié le 6 avril 2021**

Table des matières

Délibérations émanant du conseil d'administration (CA) - séance plénière - jeudi 11 mars 2021

- Questions d'ordre statutaire ou institutionnelle : modification des horaires d'ouverture d'INTECHMER (point 2).....4
- Questions d'ordre budgétaire ou financière : budget rectificatif (point 3-3).....6
- Questions d'ordre budgétaire ou financière : remises gracieuses (point 3-4).....9
- Modification de la convention constitutive du groupement d'intérêt public Pix (point 4-2) 11
- Bilan social (point 5)..... 12

Décision émanant de l'administration générale (AG)

- Décision n° 2021 – 15 AG du 31 mars 2021 attribuant le titre de docteur honoris causa à monsieur Alaa AL ASWANY..... 14

Décision émanant de la direction des affaires financières (DAF)

- Décision tarifaire n° 21-08 F du 30 mars 2021 portant modification de la décision tarifaire du 21 juillet 2020 fixant la liste et tarif des stages du catalogue de formation continue de Cnam Entreprises 16

**Délibérations émanant du conseil d'administration (CA) -
séance plénière - jeudi 11 mars 2021**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière à distance
jeudi 11 mars 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

...

2. Questions d'ordre statutaire ou institutionnelle : modification des horaires d'ouverture d'INTECHMER

Le conseil d'administration, dans sa séance plénière à distance du 11 mars 2021, approuve à l'unanimité la modification de l'annexe 4 du règlement intérieur du Cnam telle que présentée en annexe de la présente délibération.

Fait à Paris, le 18 MARS 2021

Pour ampliation



Le Directeur général des services
Didier BOUQUET

Le président du conseil d'administration



Stéphane Israël

Annexe à la délibération du conseil d'administration du 11 mars 2021

Projet de modification du règlement intérieur du Cnam : annexe 4 – Horaires d'ouverture des sites du Cnam

Texte en vigueur	Proposition de modifications
[...] <u>Site de Cherbourg</u> - du lundi au vendredi de 8h00 à 21h00 - samedis de 8h00 à 12h00	[...] <u>Site de Cherbourg</u> - du lundi au vendredi de 8h00 <u>7h30</u> à 21h00 - samedis de 8h00 <u>7h30</u> à 12h00

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière à distance
jeudi 11 mars 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

...

3-3. Questions d'ordre budgétaire ou financière : budget rectificatif

Le conseil d'administration du Conservatoire national des arts et métiers, dans sa séance plénière du 11 mars 2021, approuve par 27 voix « pour » et 3 abstentions le budget rectificatif 1 de l'établissement pour l'année 2021 :

Pour le budget agrégé de l'établissement,

- *Augmentant pour l'établissement agrégé les autorisations budgétaires :*
 - Des autorisations d'engagement pour 10 305 475 € dont :
 - 1 380 592 € personnel
 - 2 120 581 € fonctionnement
 - 6 804 302 € investissement
 - Des crédits de paiement à 8 374 226 € dont :
 - 1 380 592 € personnel
 - 2 551 403 € fonctionnement
 - 4 442 231 € investissement
 - Des prévisions de recettes à 5 051 253 € dont :
 - 2 098 933 € autres financements publics
 - 844 679 € recettes propres
 - 2 107 641 € recettes fléchées
 - Un solde budgétaire déficitaire de 3 322 973 €.
- *Après le budget rectificatif 1 2021, les autorisations budgétaires pour l'établissement agrégé sont :*
 - Un plafond d'emploi fixé à 1 717 emplois équivalents temps plein travaillés, dont 1 337 ETPT sous plafond d'Etat,
 - Des autorisations d'engagement à 171 640 779 € dont :
 - 120 048 759 € personnel
 - 39 828 097 € fonctionnement
 - 11 763 923 € investissement
 - Des crédits de paiement à 172 580 191 € dont :
 - 120 048 759 € personnel
 - 40 222 919 € fonctionnement

- 12 308 513 € investissement
- Des prévisions de recettes à 164 421 014 € dont :
 - 111 900 402 € SCSP
 - 195 035 € autres financements de l'Etat
 - 99 060 € fiscalité affectée
 - 8 125 052 € autres financements publics
 - 41 635 474 € recettes propres
 - 2 465 991 € recettes fléchées
- Un solde budgétaire déficitaire de 8 159 177 €.

Les prévisions comptables suivantes :

- Un prélèvement sur la trésorerie de 7 409 059 €
- Un résultat patrimonial de 1 249 850 €,
- Une capacité d'autofinancement de 4 492 150 €,
- Un prélèvement sur le fonds de roulement de 4 869 086 €,
- Un solde budgétaire déficitaire de 8 159 177 €.

Pour le budget de l'établissement principal,

- *Après le budget rectificatif 1 2021 les autorisations budgétaires pour l'établissement principal sont :*
- Des autorisations d'engagement à 165 601 794 € dont :
 - 116 818 366 € personnel
 - 37 212 365 € fonctionnement
 - 11 571 063 € investissement
- Des crédits de paiement à 166 541 206 € dont :
 - 116 818 366 € personnel
 - 37 607 187 € fonctionnement
 - 12 115 653 € investissement
- Des prévisions de recettes à 158 203 907 € dont :
 - 111 900 402 € SCSP
 - 195 035 € autres financements de l'Etat
 - 99 060 € fiscalité affectée
 - 8 002 267 € autres financements publics
 - 35 541 152 € recettes propres
 - 2 465 991 € recettes fléchées
- Un solde budgétaire déficitaire de 8 337 299 €.

Pour le budget du SACD CFA Cnam Ile de France :

- *Après le budget rectificatif 1 2021, les autorisations budgétaires pour le CFA Cnam Ile de France sont :*
- Des autorisations d'engagement à 5 482 285 € dont :
 - 3 129 393 € personnel
 - 2 221 892 € fonctionnement
 - 131 000 € investissement
- Des crédits de paiement à 5 482 285 € dont :
 - 3 129 393 € personnel

le Conservatoire national des arts et métiers 292 rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
tél 33 (0)1 40 27 22 17 dgs@cnam.fr www.cnam.fr

- 2 221 892 € fonctionnement
- 131 000 € investissement

- Des prévisions de recettes à 5 608 107 € dont :
 - 122 785 € autres financements publics
 - 5 485 322 € recettes propres
- Un solde budgétaire excédentaire de 125 822 €.

Pour le budget de la fondation du Cnam :

- *Après le budget rectificatif 1 2021, les autorisations budgétaires pour la fondation du Cnam sont*
- Des autorisations d'engagement à 556 700 € dont :
 - 101 000 € personnel
 - 393 840 € fonctionnement
 - 61 860 € investissement
- Des crédits de paiement 556 700 € dont :
 - 101 000 € personnel
 - 393 840 € fonctionnement
 - 61 860 € investissement

- Des prévisions de recettes à 609 000 € (recettes propres)
- Un solde budgétaire excédentaire de 52 300 €.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et le tableau agrégé des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

Fait à Paris, le 18 MARS 2021

Pour ampliation



Le Directeur général des services

Didier BOUQUET



Le président du conseil d'administration



Stéphane Israël

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière à distance

jeudi 11 mars 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

...

3-4. Questions d'ordre budgétaire ou financière : remises gracieuses

Après avis favorable de l'agent comptable, le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière du 11 mars 2021, approuve par 29 voix « pour » et 1 abstention, les remises gracieuses des créances figurant en annexe de la présente délibération, pour un montant de 19.676,87 euros.

Fait à Paris, le 18 MARS 2021

Pour ampliation

Le Directeur général des services

Didier BOUQUET

Le président du conseil d'administration



Stéphane Israël

Proposition de remises gracieuses sur trop-perçus sur rémunérations
Conseil d'Administration du 11 mars 2021

NOM	PRENOM	NATURE DE LA CREAANCE	EXERCICE	MONTANT INITIAL	MONTANT DE LA REMISE GRACIEUSE	AVIS
GRECIET	ISABELLE	TROP PERCU 01/06/17-31/12/17	2017	3 495,69 €	3 495,69 €	AVIS FAVORABLE POUR LA TOTALITE DE LA CREAANCE
GRECIET	ISABELLE	TROP PERCU 01/09/2016-30/06/17	2017	8 788,78 €	8 788,78 €	AVIS FAVORABLE POUR LA TOTALITE DE LA CREAANCE
GRECIET	ISABELLE	TROP PERCU 010716-310816	2016	2 690,99 €	2 690,99 €	AVIS FAVORABLE POUR LA TOTALITE DE LA CREAANCE
GRECIET	ISABELLE	TROP PERCU 011217-310118	2018	76,27 €	76,27 €	AVIS FAVORABLE POUR LA TOTALITE DE LA CREAANCE
VLADAJ	MATHALIE	TROP PERCU 01/11/2017-28/02/18	2018	1 798,96 €	1 798,96 €	AVIS FAVORABLE POUR LA TOTALITE DE LA CREAANCE
NINO	MARC	TROP PERCU 01/11/18-31/11/18	2018	111,18 €	111,18 €	AVIS FAVORABLE POUR LA TOTALITE DE LA CREAANCE
AIT MOHAND SAID	NAWAL	TRROP PERCU 01/06/2018 - 31/10/2018	2018	4 813,39 €	2 406,69 €	AVIS FAVORABLE POUR UNE REMISE DE 50% DE LA CREAANCE-2 715,00 EUROS POUR LES DEUX CREAANCES 2 406,69€ + 308,31 € = 2 715,00 €
AIT MOHAND SAID	NAWAL	TRROP PERCU 01/05/2019 - 31/08/2019	2019	617,00 €	308,31 €	AVIS FAVORABLE POUR UNE REMISE DE 50% DE LA CREAANCE-2 715,00 EUROS POUR LES DEUX CREAANCES 2 406,69€ + 308,31 € = 2 715,00 €
TOTAL				19 676,87 €		

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière à distance
jeudi 11 mars 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

...

4-2 : modification de la convention constitutive du groupement d'intérêt public Pix

Le conseil d'administration du Cnam, dans sa délibération à distance du 11 mars 2021, approuve par 29 voix « pour » et 1 abstention l'adhésion du Cnam au Groupement d'intérêt public (GIP) Pix ainsi que toute modification de la convention constitutive du GIP telle qu'annexée à la présente délibération.

Pour ampliation

Le Directeur général des services
Didier BOUQUET

Fait à Paris, le 18 MARS 2021

Le président du conseil d'administration

Stéphane Israël

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière à distance
jeudi 11 mars 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

....

5. Bilan social

Le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière à distance du 11 mars 2021, approuve à l'unanimité le bilan social 2019 du Cnam.

Fait à Paris, le 18 MARS 2021

Pour ampliation

Le Directeur général des services

Didier BOUQUET

Le président du conseil d'administration



Stéphane Israël

Décision émanant de l'administration générale (AG)

DÉCISION n° 2021 – 15 AG
attribuant le titre de docteur honoris causa

L'Administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers (Cnam),

Vu le Code de l'éducation et, notamment, les articles D. 612-37 et suivants,

Vu la délibération du conseil d'administration siégeant en formation restreinte du Cnam du 12 octobre 2020,

Vu la lettre du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères du 18 mars 2021,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Il est conféré à Monsieur Alaa AL ASWANY le titre de docteur honoris causa.

Article 2 : Le directeur de cabinet de l'administrateur général, le directeur du développement européen et international et le directeur de la communication sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision, qui fait l'objet d'une notification à l'intéressé par lettre recommandée avec avis de réception.

Fait à Paris, le 31 mars 2021

L'Administrateur général

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Olivier FARON

**Décision émanant de la direction des affaires financières
(DAF)**

DECISION N° 21-08 F

Portant modification la décision tarifaire n° 20-26 F du 21 juillet 2020 fixant la liste et tarif des stages du catalogue de formation continue De Cnam Entreprises

L'administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers,
Vu le Code du travail ;
Vu le Code de l'éducation ;
Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Cnam ;
Vu le décret n° 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu le décret du 23 juillet 2018 portant nomination de l'administrateur général du conservatoire national des arts et métiers - M. Olivier FARON ;
Vu la délibération du Conseil d'administration du Cnam en date du 13 mars 2019, approuvant la délégation de pouvoir du Conseil d'administration à l'Administrateur général, notamment en matière tarifaire ;
Vu les délibérations du Conseil d'administration du Cnam en date des 16 décembre 2009 et 25 juin 2020 relatives à la politique tarifaire de l'établissement ;
Vu la décision n° 20-26 F du 21 juillet 2020 portant tarification des stages du catalogue de formation continue de l'année universitaire 2020-2021 au Cnam Entreprises,

DECIDE :

Article 1 : A l'article 2 de la décision n° 20-26 F susvisée, est insérée la ligne suivante dans la liste des stages annexée :

EPN	Type	Code Siscol	Intitulé formation	Heures de cours	Jours	Tarif
12	BDO	CC15800A	Certificat de compétence – Assistant.e aux projets et parcours de vie	150	24	3 600 €

(le reste sans changement)

Article 2 : L'administrateur général et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision publiée au recueil des actes administratifs du Cnam.

Fait à Paris, le **30 MARS 2021**
Pour l'administrateur général
et par délégation
Didier BOUQUET
Directeur général des services